

PORTUGAL

Le mouvement de convergence du niveau de vie par rapport à la moyenne des pays les plus avancés de l'OCDE semble s'être interrompu ces dernières années. Le Portugal affichant des taux d'emploi supérieurs à la moyenne de l'Union européenne (UE), cet écart de revenu tient essentiellement à une faible productivité.

Priorités reposant sur des indicateurs

Améliorer le taux de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Le Portugal reste à la traîne par rapport aux autres pays de l'OCDE en termes de capital humain : le niveau de formation de la population y est faible (même pour les jeunes adultes) et les résultats des élèves médiocres. La réduction de cet écart contribuerait à stimuler la croissance, en améliorant la qualité de l'apport de main-d'œuvre et en facilitant l'adoption des nouvelles technologies.

Mesures prises : Les réformes actuelles visent à réduire les taux d'abandon scolaire et à améliorer qualitativement les résultats de l'enseignement, par le biais de nouveaux programmes, de l'accent mis désormais sur l'enseignement technique, du regroupement des classes à effectifs très réduits, et de modifications apportées au fonctionnement et au financement de l'enseignement supérieur. L'évaluation systématique des établissements et des enseignants a été introduite.

Recommandations : Mettre en œuvre ce programme de réformes à un rythme soutenu. Parallèlement, développer encore la formation des adultes.

Réduire le contrôle exercé par l'État sur les opérations des industries de réseau

Bien que le processus de privatisation engagé ait suivi son cours ces dernières années, l'État s'est généralement efforcé de continuer à influencer sur les activités de certains secteurs par le biais de droits de vote spéciaux et d'actions spécifiques.

Mesures prises : À la suite d'une décision de la Cour de justice des Communautés européennes, la loi-cadre sur les privatisations a été modifiée de manière à supprimer les possibilités de limitation des participations étrangères qu'elle prévoyait dans de nombreux secteurs.

Recommandations : Remplacer les droits de vote spéciaux par des dispositifs adéquats de régulation des marchés dans les cas où il est jugé que la sécurité nationale est en cause, et promouvoir une concurrence effective dans des secteurs tels que l'énergie, les transports, l'eau, la radio et la télévision, ainsi que les télécommunications.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi

Bien que le Portugal connaisse un chômage faible et des taux d'emploi élevés pour l'UE, sa législation restrictive sur la protection de l'emploi des travailleurs réguliers crée une segmentation du marché du travail, entrave la mobilité de la main-d'œuvre, et décourage l'innovation en matière de technologie et de gestion.

Mesures prises : Le nouveau Code du travail, en vigueur depuis décembre 2003, permet d'introduire plus aisément une certaine flexibilité dans l'application des conventions collectives au niveau des entreprises en ce qui concerne les règles relatives aux contrats à durée déterminée et les modalités de licenciement. Il renforce également la mobilité géographique et fonctionnelle des travailleurs, et permet un contrôle plus efficace de l'absentéisme.

Recommandations : L'assouplissement nécessaire de la législation sur la protection de l'emploi n'a pas été totalement réalisé. Il faudrait aller plus loin en la matière, ce qui faciliterait l'embauche de travailleurs réguliers et se traduirait par une plus forte croissance de la productivité.

Autres priorités essentielles

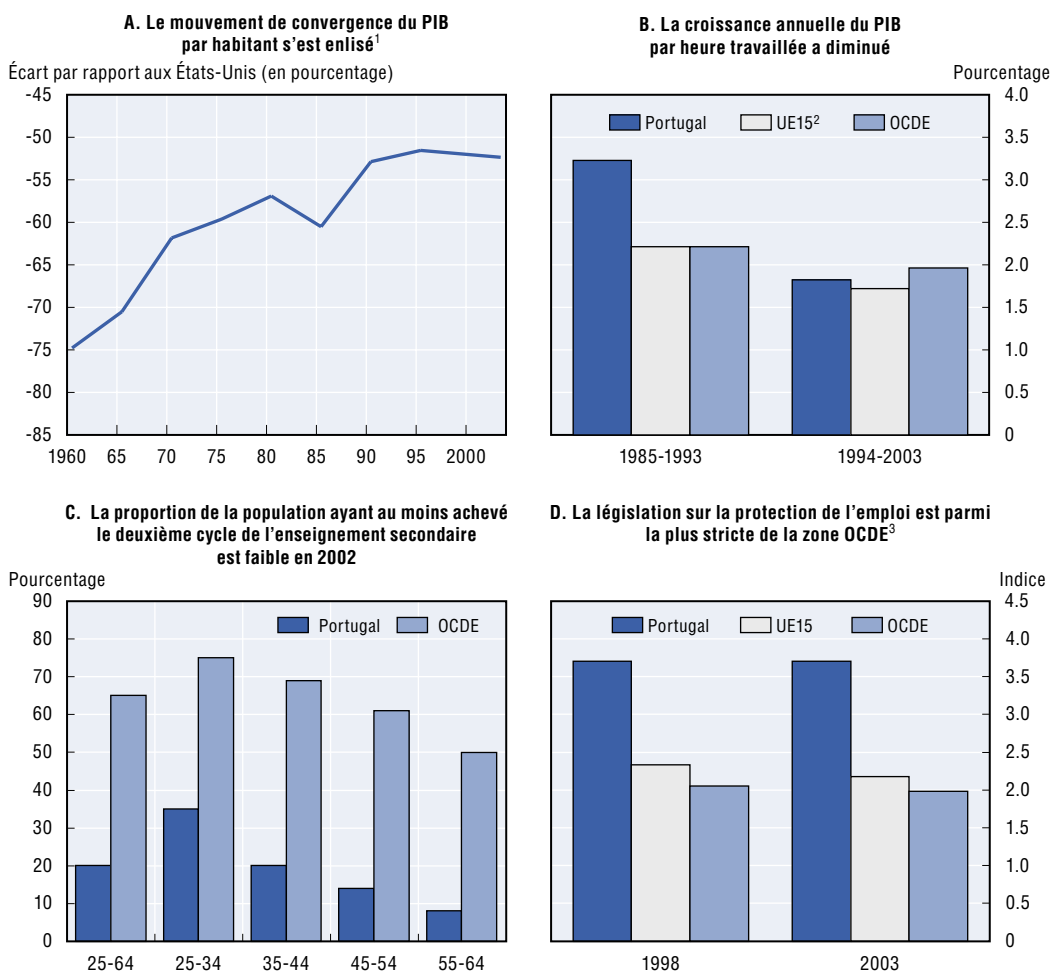
- Mettre en œuvre plus rapidement la réforme de l'administration publique afin de renforcer son efficacité, ce qui permettra d'accélérer le rythme des réformes dans de nombreux autres domaines.
- Simplifier le système de taxation et élargir l'assiette fiscale assujettie à l'impôt sur le revenu afin de réduire les coûts pour les entreprises découlant de la mise en application des normes fiscales et pour réduire l'ampleur de l'activité dans les secteurs informels.

PORTUGAL

Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	3.5	2.2	2.6	1.2
Taux d'emploi tendanciel	68.3	70.1	72.1	73.1
Taux d'activité tendanciel	71.5	73.4	75.2	76.2
Taux de chômage structurel (NAIRU)	4.5	4.5	4.1	4.1

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.
3. L'échelle de l'indicateur varie de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Source : Graphiques A et B: *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C: OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2004 ; graphique D: *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2004.